

COTISATIONS TTC MENSUELLES au 1^{er} Janvier 2021

BENEFICIAIRE
CONJOINT

MAGE
LIBERTÉ

- de 30 ans	30,00 €
30 à 34 ans	36,75 €
35 à 39 ans	42,00 €
40 à 44 ans	47,25 €
45 à 49 ans	52,50 €
50 à 54 ans	56,70 €
55 à 59 ans	58,80 €
60 à 64 ans	63,00 €
65 ans et +	69,00 €

BENEFICIAIRE
ENFANT

MAGE
LIBERTÉ

- de 12 ans	11,00 €
12 à 14 ans	14,00 €
15 à 17 ans	14,00 €
18 ans et +	25,00 €

MAGE
mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus

MAGE, Mutuelle autonome générale de l'éducation n° 343 030 037 soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité

En application des articles L.211-5 et R.211-27 du Code de la mutualité, groupe UITSEM, union de mutuelles n° 330 176 413 soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, siège 43 rue Jaboulay, Lyon 7^e, se substitue intégralement à la MAGE pour la constitution des garanties d'assurance maladie et accident et prévoyance offertes aux membres participants de la MAGE et à leurs ayants droit ainsi que pour l'exécution des engagements nés ou à naître. Groupe UITSEM se porte caution solidaire de l'ensemble des engagements financiers et charges, y compris non assurantiels, souscrits par la MAGE. Si l'agrément accordé était retiré, les garanties seraient résiliées le quarantième jour à midi à compter de la date de publication de la décision du retrait d'agrément, la portion de cotisation afférente à la période non garantie étant alors restituée au souscripteur. Groupe UITSEM, en application de l'article L612-2 du Code Monétaire et Financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR (4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09). En cas de réclamation, vous pouvez contacter le Médiateur de la FNIM 4 avenue de l'Opéra 75001 PARIS.